

**Les infrastructures culturelles dans la municipalité  
Nomenclature, recensement et état des lieux**

par

Serge Bernier et Pascale Marcotte  
avec la collaboration de Claudine Bertrand

Laboratoire en loisir et vie communautaire  
Département des études en loisir, culture et tourisme  
Université du Québec à Trois-Rivières

RAPPORT FINAL

présenté au

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine  
Observatoire de la culture et des communications, Institut de la statistique du Québec  
Les Arts et la Ville

Décembre 2010

## Table des matières

Contexte.....	3
Objectifs .....	3
Démarches.....	3
Revue de littérature.....	4
Vocabulaire .....	5
L'infrastructure culturelle .....	5
Du béton aux réseaux .....	5
Approche du côté de l'offre.....	6
Les caractéristiques de l'infrastructure .....	6
Le caractère public de l'infrastructure culturelle .....	7
Le caractère culturel de l'infrastructure .....	8
Le cas de l'art public.....	9
La définition .....	9
Un double système de classification .....	10
Tableau 1 : Classification selon la fonction .....	10
Tableau 2 : Classification selon le domaine .....	10
Autres classifications utilitaires .....	11
La classification des infrastructures culturelles .....	11
1. Lieux dédiés aux arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques .....	11
2. Lieux dédiés aux arts de la scène .....	12
3. Lieux dédiés au patrimoine, aux institutions muséales et aux archives .....	13
4. Bibliothèques.....	17
5. Infrastructures du livre.....	18
6. Infrastructures de l'enregistrement sonore.....	18
7. Infrastructures du cinéma et de l'audiovisuel .....	19
8. Infrastructures de la radio et de la télévision.....	20
9. Infrastructures multidomaines .....	21
Liste résumée des groupes d'infrastructures culturelles .....	21
Les normes attachées aux infrastructures .....	23
Références.....	24

## **Contexte**

Les infrastructures culturelles jouent un rôle de premier plan dans la qualité de vie des citoyens, tout comme elles favorisent la santé économique du milieu dans lequel elles sont implantées. Par exemple, elles participent à la vitalité culturelle et elles représentent un attrait majeur pour les touristes et les futurs citoyens. Afin de prévoir les besoins des citoyens en matière d'infrastructures culturelles, et de planifier les ressources à investir pour répondre à leurs besoins, les gestionnaires et les décideurs doivent connaître l'état de leurs équipements.

Bien que certaines informations générales soient disponibles, il n'existe pas d'outils informationnels fournissant des données précises aux décideurs et aux gestionnaires municipaux par exemple, outils qui leur permettraient de bien connaître leurs ressources en matière d'infrastructures culturelles et de se comparer avec d'autres municipalités. De même, il n'existe pas de comparateurs permettant d'évaluer l'offre minimale en matière d'infrastructures culturelles que devraient présenter les municipalités. Ces comparateurs, ou points de références, pourraient être issus de la détermination d'une moyenne nationale que l'on considère comme représentative du comportement et des besoins moyens, ou encore inspirés d'autres pays ou d'autres associations.

## **Objectifs**

Le projet vise à faire l'état des connaissances en matière d'infrastructures culturelles et à proposer une typologie et un cadre pour recueillir de l'information sur le sujet.

Quatre objectifs spécifiques soutiennent cet objectif général :

- 1) Constituer une revue de littérature afin de déterminer les concepts essentiels et de baliser la littérature liée aux infrastructures culturelles.
- 2) Proposer une définition des infrastructures culturelles et une typologie des équipements qui en font partie.
- 3) Analyser la conception des normes municipales dans le secteur connexe du loisir et des sports.
- 4) Rechercher et présenter les comparateurs et les normes propres au secteur culturel dans d'autres pays.

## **Démarches**

Certaines démarches ont été entreprises pour la réalisation de l'étude. En voici les principales :

1. Le contrat de service a été accepté et paraphé le 3 février 2010 entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et les trois partenaires suivants :
  - Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
  - Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ);
  - Les Arts et la Ville.
2. Nous avons tenu une première rencontre de travail le 8 février 2010; nous avons alors recruté une étudiante pour nous assister dans la revue de littérature.
3. Nous avons tenu une rencontre de travail à la Ville de Montréal avec un conseiller en aménagement de la Division des équipements culturels. Celui-ci nous a transmis des documents et a répondu à de nombreuses questions.

4. Une rencontre similaire a aussi eu lieu avec M<sup>mes</sup> Dupré et Michon de la Direction régionale de Montréal du MCCCCF.
5. Nous avons fait appel au responsable de la bibliothèque ministérielle du MCCCCF qui nous a assistés d'excellente façon pour la recherche de certains documents.
6. La revue de littérature a été complétée par le repérage d'articles scientifiques répertoriés dans différentes banques de données (notamment Science Direct, Sage, Academic Search Premier).
7. Un plan de travail plus détaillé a été préparé.
8. Une discussion sur le projet a eu lieu à l'occasion de la rencontre du comité consultatif des municipalités et des administrations locales de l'OCCQ à Victoriaville le 4 mai 2010.
9. Un état d'avancement des travaux a été présenté le 5 mai 2010 au conseil d'administration du réseau Les Arts et la Ville, dont Serge Bernier est membre.
10. Le 6 mai, une rencontre a été tenue entre Pascale Marcotte et Françoise Lucchini, maître de conférences à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Rouen, et notamment auteure du livre *La culture au service des villes* (Paris : Anthropos, 2002) et de l'article « Les équipements culturels des villes françaises », publié dans *Données urbaines* (sous la direction de Pumain D. et Matter M.-F., Paris, Éditions Économica, p. 113-126) afin de discuter des projets similaires au nôtre en Europe.

## Revue de littérature

Plus d'une cinquantaine de documents se rapportant aux infrastructures, équipements et autres immobilisations culturels, ou en général, ont été consultés. Malgré cette relative abondance, une première analyse nous apprend qu'il y a eu peu de documents se rapportant spécifiquement aux infrastructures culturelles, et ce, autant dans le milieu de la recherche francophone qu'anglophone. On trouvera en annexe les références complètes ainsi qu'un résumé des informations colligées.

La littérature nous fournit quelques pistes de définitions (au Canada, en Europe, aux États-Unis, en Australie). Cependant, les contradictions, les définitions non exclusives et surtout la nécessité de fournir une définition qui permettra une comparaison des équipements culturels à travers le Québec, le Canada et éventuellement sur le plan international, nous font bien comprendre qu'il y a du défrichage à faire.

Nous avons repéré très peu de normes dans des secteurs connexes. Les normes dans le domaine du sport et du loisir, néanmoins essentielles dans ces secteurs, se rapportent généralement à des sphères très techniques, telles que les normes de sécurité (ex. : type de matériaux utilisés pour un certain équipement, fréquence des analyses, etc.) ou des normes techniques (ex. : mètres pour un terrain ou une piscine de calibre olympique). Il apparaît que la quantité et la diversité des équipements dans les villes ou les régions relèvent davantage de choix politiques ou sociaux (ex. : équiper un quartier défavorisé d'équipements sportifs publics peut répondre davantage à des objectifs d'intégration sociale). Sur le plan touristique, on trouve notamment des catégorisations selon la qualité des équipements d'accueil (ex. : les étoiles en hôtellerie) et une labellisation quant à la qualité de service (avec le bureau de normalisation du Québec). Ainsi, les normes établies étant très techniques, elles apparaissent difficilement transposables à d'autres domaines.

Les normes relatives à la construction de bâtiments mises à part, la revue de littérature nous apprend qu'à l'exception des bibliothèques, aucune norme n'encadre les équipements culturels. Certains auteurs se réfèrent à ce qui pourrait s'en approcher (ex. : nombre de mètres carrés destinés à des lieux culturels en proportion de la population), mais, sauf pour les bibliothèques, nous n'en avons repéré aucune application pratique.

## Vocabulaire

Plusieurs termes différents sont employés pour faire référence ou désigner les infrastructures culturelles. Mentionnons, par exemple :

- Équipement
- Ouvrage
- Accès physique à la culture
- Lieu
- Site
- Bâtiment
- Immeuble
- Parc
- Espace
- Local
- Lieu physique
- Installation
- Etc.

Nous sommes d'avis qu'un langage unique doit être employé et nous retenons le terme d'« infrastructures culturelles » dans ce rapport.

Il sera aussi important de distinguer l'infrastructure culturelle de l'établissement culturel et des produits culturels. Un exemple emprunté au domaine des arts de la scène permet d'illustrer ces différences :

Infrastructure culturelle : la salle de spectacle

Produit culturel : le spectacle (une pièce de théâtre)

Établissement culturel : la compagnie de théâtre qui présente la pièce de théâtre.

## L'infrastructure culturelle

Les objectifs opérationnels décrits plus haut partent d'un objectif général qui veut documenter les infrastructures culturelles en vue d'éclairer le débat public. Ce projet est donc une première phase réalisée en préparation d'une seconde, qui réunira la documentation dont ont besoin les gestionnaires et autres intervenants qui ont une responsabilité à l'égard des infrastructures culturelles. Or, cela ne peut se faire sans une façon d'ordonner les choses, et nous le ferons à l'aide d'une classification et d'une typologie; nous organiserons l'univers observé pour en constituer un système.

### *Du béton aux réseaux*

D'importants organismes nord-américains de régulation (Infrastructure Canada, National Endowment for the Arts) considèrent trois grands genres d'infrastructures. D'abord, les infrastructures tangibles sont physiques, faites de matériaux. Ensuite, les infrastructures intangibles sont faites de communications (ex. : le courriel), de réseaux, de bases de

données, de capacités organisationnelles, de styles et de modes, etc. Enfin, l'infrastructure liée à la société de l'information est basée sur les technologies de l'information (l'Internet).

L'impact du numérique se fait sentir dans tous les domaines culturels, et il y a très certainement lieu de considérer certains investissements qui sont faits à cet égard comme des infrastructures. Nous sommes conscients de l'incidence des infrastructures intangibles et de la société de l'information sur les modes de consommation et les habitudes de vie. Toutefois, nous pensons que les objectifs opérationnels visés par ce projet seront mieux desservis si nous nous limitons aux infrastructures matérielles. La question des infrastructures intangibles et celle de la société de l'information demandent en effet des approches différentes qui pourraient être traitées de façons différentes dans des projets dont les objectifs seraient appropriés à leurs conditions. De même, un équipement informatique (ex. : un ordinateur, même exceptionnellement puissant), quoiqu'il serve à des fins culturelles (ex. : scénarisation ou conception de jeux multimédia), ne représente pas nécessairement une infrastructure culturelle (il peut servir à plusieurs fins et n'est pas construit ni conçu uniquement à des fins culturelles). Nous retenons donc qu'un équipement informatique n'est pas une infrastructure culturelle.

Cette étude ne traitera donc que d'infrastructures culturelles tangibles ou matérielles.

### ***Approche du côté de l'offre***

Deux grandes approches peuvent être utilisées pour déterminer les infrastructures culturelles : une approche par la demande et une approche par l'offre. Avec une approche par la demande, on sélectionnera toutes les infrastructures auxquelles le consommateur peut avoir accès. Ainsi, le Stade olympique de Montréal, qui a servi à présenter deux concerts rock et un opéra au cours des dix dernières années, sera une infrastructure culturelle. Cette approche inclut donc un nombre considérable d'infrastructures qui ne sont pas dédiées, conçues et aménagées spécifiquement pour des fonctions culturelles.

À l'opposé, on peut considérer la question du côté de ceux qui mettent à la disposition des consommateurs divers biens et services culturels. Les infrastructures nécessaires seront alors conçues expressément pour la consommation culturelle. Par exemple, un musée, une école de cirque ou une salle de concert doivent être aménagés selon des caractéristiques spécifiques. On dira alors que nous avons une approche du côté de l'offre.

Considérant la finalité de ce projet qui doit ultimement soutenir la gestion des infrastructures culturelles faite par les entrepreneurs, subventionnaires, gestionnaires délégués, etc., soit les participants à l'offre culturelle, nous recommandons une approche basée sur l'offre.

Ainsi, nous ne retiendrons, pour cette étude, que les infrastructures dédiées, conçues et aménagées spécifiquement pour des fonctions culturelles.

### ***Les caractéristiques de l'infrastructure***

Il n'y a pas de théorie sur le rôle de l'infrastructure, cela explique probablement pourquoi on ne trouve pas de définition générale universelle. Cependant, on ne peut se contenter

de dire qu'on reconnaît une infrastructure quand on la voit; il nous faut élaborer une définition pragmatique axée sur les besoins d'un inventaire à réaliser.

À propos des infrastructures, les dictionnaires font référence aux fondements d'un ouvrage, aux installations qui servent de base. On les considère comme nécessaires au développement et au fonctionnement d'organisations et de sociétés. Les infrastructures soutiennent le fonctionnement et elles rendent les organisations et les sociétés aptes à fonctionner.

Les infrastructures ont des caractéristiques particulières. Nous retenons ici celles de Statistique Canada (citées dans Baldwin, 2008) :

1. elles comprennent les ouvrages qui ont une longue durée de vie utile;
2. leur création comporte une assez longue période de gestation;
3. il y a peu de substituts de ces actifs à court terme;
4. ces ouvrages assurent un flux de biens et de services dont il est difficile de faire l'inventaire;
5. les actifs sont importants principalement parce qu'ils sont complémentaires à d'autres biens, services et (ou) facteurs de production.

Les infrastructures sont donc généralement conservées et utilisées de façon durable et elles sont alors immobilisées. Trois groupes d'actifs sont généralement considérés comme pouvant être immobilisés : les machines et matériel, les bâtiments et les travaux de génie. Comme le premier ne répond pas aux caractéristiques, seuls les deux derniers seront considérés comme des infrastructures.

### ***Le caractère public de l'infrastructure culturelle***

Nous éliminons d'emblée les infrastructures de propriété privée à usage privé uniquement. Le studio d'enregistrement situé dans le sous-sol d'un amateur et réservé à lui-même et à ses copains pour « jammer » le samedi soir n'a pas d'intérêt pour notre étude. Il doit y avoir un accès public d'une quelconque façon. Ainsi, l'infrastructure doit, à notre avis, avoir un caractère public; il peut s'agir, par exemple, d'un accès au grand public ou d'un accès à un public spécifique, tel que les créateurs ou les professionnels.

Soulignons que le mot « public » ne se limite pas non plus aux individus qui créent, diffusent ou fréquentent les infrastructures culturelles. Dans ce terme de « public », il faut en effet considérer également les options suivantes :

1. Soit que l'infrastructure est la propriété du secteur public ou que l'Administration publique y a une participation active. Par exemple, le Grand Théâtre de Québec est la propriété de l'État.
2. Soit que l'État juge souhaitable d'intervenir dans certains domaines, et l'infrastructure considérée aura un caractère public. Par exemple, le Musée des beaux-arts de Montréal est de propriété privée, mais le gouvernement du Québec a jugé souhaitable d'intervenir en lui consacrant une loi spécifique.
3. Soit que l'infrastructure joue un rôle dans l'économie et la société; on se réfère ici aux fonctions de l'infrastructure.

Nous proposons de retenir ce dernier critère pour juger du caractère public de l'infrastructure; nous considérerons ainsi toutes les infrastructures sur le territoire et non

seulement celles qui sont de propriété publique ou que l'Administration publique contrôle ou régule.

Ainsi, les infrastructures seront retenues selon la fonction qu'elles desservent dans la société québécoise. Pour ce faire, nous proposons de retenir les fonctions définies par l'OCCQ dans son *Système de classification des activités de la culture et des communications 2004* (SCACCQ) que nous préférons à celles de l'UNESCO dans son *Cadre pour les statistiques culturelles 2009*. Notons toutefois qu'il n'y a pas de contradictions entre les deux systèmes et que les définitions données ici s'inspirent des deux sources. Nous obtenons ainsi les infrastructures servant à :

- la création : la conception d'œuvres originales donnant lieu à la fabrication de pièces uniques;
- la production : la mise en œuvre de processus liés aux formes culturelles pouvant faire l'objet d'une reproduction;
- la diffusion et la distribution : l'offre, généralement publique, de biens et services culturels;
- la formation : l'offre de programmes et de cours en vue de permettre l'accès aux métiers ou aux professions culturelles;
- la conservation : généralement liée au domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives qui vise à prolonger la vie du patrimoine culturel, à conserver et sauvegarder des biens culturels dans le temps.

### ***Le caractère culturel de l'infrastructure***

La fonction accomplie par l'infrastructure n'est pas suffisante pour qu'elle puisse être considérée comme culturelle. Il faut pour cela que l'infrastructure soit principalement et spécifiquement dédiée à l'utilisation du secteur culturel lui-même. Nous devons donc circonscrire le secteur culturel et, pour ce faire, nous proposons de retenir la subdivision du secteur culturel en domaines comme ils sont définis dans le SCACCQ<sup>1</sup>. Nous retenons ainsi les domaines suivants :

- Les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques
- Les arts de la scène
- Le patrimoine, les institutions muséales et les archives
- Les bibliothèques
- Le livre
- L'enregistrement sonore
- Le cinéma et l'audiovisuel
- La radio et la télévision
- Multidomaines

Les autres domaines du SCACCQ ne paraissent pas dans notre nomenclature, car ils ne font pas appel à des infrastructures dédiées et spécifiques du secteur culturel. Parce que ces infrastructures concernent principalement des locaux ne comportant pas de caractéristiques particulières propres au secteur culturel, nous proposons de ne pas leur attribuer de code dans la classification pour le moment. Nous nous basons pour cela sur

---

<sup>1</sup> D'autres subdivisions du secteur culturel existent. Mentionnons, par exemple, celles du Conseil des arts et des lettres du Québec et du réseau Les arts et la ville. Notre choix s'est arrêté sur le SCACCQ, car cette classification a été élaborée avec l'ensemble des milieux culturels et les statistiques culturelles produites au Québec respectent généralement cette classification.



le fait que les bureaux de l'architecte, d'une association culturelle, du créateur de jeux vidéo ou d'un ministère pourraient être situés n'importe où et qu'ils ne sont pas différents d'autres bureaux. De même, l'entrepôt d'un distributeur de livres n'est sans doute pas très différent d'un autre entrepôt.

Certains ministères ou organismes liés à ces domaines occupent des bâtiments qui sont eux-mêmes classés ou reconnus. Ces bâtiments seront considérés comme des infrastructures, peu importe qui en sont les occupants, et nous les trouverons alors dans le domaine du patrimoine.

### ***Le cas de l'art public***

En principe, l'art public répondrait en grande partie aux critères d'une infrastructure culturelle. D'ailleurs, en pratique, l'acquisition d'art public fait partie des projets d'infrastructure de beaucoup de municipalités (c'est le cas à Québec, entre autres). Un monument (ex. : une statue dans un parc) sera créé par un artiste et il fera l'objet d'une interprétation (ex. : dans un circuit touristique); il servira alors à la production d'un service culturel.

Toutefois, une discussion avec des représentants de plusieurs municipalités<sup>2</sup>, de grande et moyenne tailles, nous amène, pour le moment, à penser qu'il faudrait les exclure. Le lien avec les critères retenus nous semble ténu, particulièrement pour ce qui est du soutien à la production de biens et services culturels. Aussi, l'art public faisant l'objet de considérations particulières (ex. : Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics), on ne peut que difficilement l'approcher sous l'angle de soutien à la production ou le situer dans une logique économique d'investissement public ou privé. L'art doit être considéré en tant qu'art, pour sa valeur esthétique.

Pour toutes ces raisons, nous proposons d'exclure l'art public de notre étude.

### ***La définition***

Dans l'esprit d'une approche holistique et de manière à maintenir une définition stable dans le temps, nous proposons de ne pas appuyer la définition des infrastructures culturelles sur la propriété du secteur public ou sur la participation des administrations publiques pour déterminer quelles infrastructures (actifs) doivent être retenues. Nous proposons plutôt de nous appuyer sur les caractéristiques des infrastructures elles-mêmes pour déterminer lesquelles doivent faire partie des infrastructures culturelles.

Voici donc la définition proposée :

Une infrastructure culturelle est un bâtiment, un local ou un lieu physique qui a une longue durée de vie utile, dont la création comporte une période de gestation importante, qui n'a pas de substitut pertinent à court et à moyen terme, qui est doté de moyens matériels spécialisés, qui est majoritairement dédié à la réalisation d'une fonction culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation et qui joue un rôle spécial de soutien à d'autres facteurs de production dans

---

<sup>2</sup> Serge Bernier a discuté de cette question à une rencontre du Comité consultatif sur les municipalités et les administrations locales de l'OCCQ à Victoriaville le 4 mai 2010.

les domaines culturels des arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques, des arts de la scène, du patrimoine, des institutions muséales et des archives, des bibliothèques, du livre, du périodique, de l'enregistrement sonore, du cinéma et de l'audiovisuel ou de la radio et la télévision.

## Un double système de classification

Chaque infrastructure pourra faire l'objet d'une caractérisation double, soit selon la ou les fonctions qu'elle remplit et selon le domaine desservi. On trouvera ainsi, par exemple, les « infrastructures de diffusion en arts de la scène ».

Certaines infrastructures servent à de multiples fonctions; par exemple, un ouvrage municipal pourra contenir des locaux adaptés à la formation musicale et une salle de spectacle. D'autres infrastructures, parfois les mêmes, pourront desservir plusieurs domaines culturels; on pourra, par exemple, trouver aussi un centre d'exposition dans le même ouvrage municipal. Il est important d'introduire ici la notion d'usages multiples tant pour ce qui est des fonctions que des domaines. Ici, deux choix se présentent :

- Soit qu'on ajoute une catégorie « multifonctions » à la liste des fonctions et une catégorie « multidomaines » à la liste des domaines;
- Soit que, pour chaque ouvrage, on définisse chaque fonction exercée et chaque domaine desservi et qu'on détermine ainsi ceux qui sont à usages multiples.

Nous proposons une approche hybride où chaque fonction que permet l'infrastructure sera répertoriée; cependant, on ajoutera une catégorie « infrastructures multidomaines » aux domaines choisis. Nous recommandons d'ajouter la mention « préciser » à tout relevé des domaines pour savoir quels sont les différents domaines desservis par l'infrastructure multidomaines.

Tableau 1 : Classification selon la fonction

Création
Production
Diffusion/distribution
Formation
Conservation

Tableau 2 : Classification selon le domaine

Les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques
Les arts de la scène
Le patrimoine, les institutions muséales et les archives
Les bibliothèques
Les infrastructures du livre
L'enregistrement sonore
Le cinéma et l'audiovisuel
La radio et la télévision
Multidomaines

### **Autres classifications utilitaires**

D'autres systèmes de classification pourraient être ajoutés au besoin. Par exemple, on pourrait faire une hiérarchie des infrastructures en fonction du type de clientèle desservie; on trouverait ainsi les infrastructures culturelles desservant une clientèle :

- A. Locale
- B. Régionale
- C. Nationale
- D. Touristique

On pourrait aussi distinguer les infrastructures culturelles en fonction du type de clientèle :

- Infrastructures destinées à une clientèle professionnelle
- Infrastructures destinées à une clientèle amateur
- Infrastructures destinées à une clientèle mixte

Un autre exemple consisterait à élaborer une classification en fonction du taux de pénétration de l'infrastructure, à savoir le pourcentage de la population qui la fréquente.

Ce ne sont là que des exemples d'autres classifications utilitaires qui pourraient être élaborées en fonction de besoins particuliers.

## **La classification des infrastructures culturelles**

Nous proposons ici une liste des différentes catégories d'infrastructures culturelles répondant au double critère de fonction et de domaine culturels. La classification est présentée à partir des domaines culturels.

### **1. Lieux dédiés aux arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles affectées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine des arts visuels, des métiers d'art et des arts médiatiques.

#### 1.1. Lieux de production en arts visuels

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées à la production d'œuvres d'arts visuels.

##### 1.1.1. Centres d'artistes en arts visuels

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles généralement désignées comme « centres d'artistes » – organismes sans but lucratif, dirigés par un conseil d'administration comptant une majorité d'artistes – qui favorisent la production d'œuvres et la recherche en arts visuels, où on met à la disposition des artistes des espaces, des équipements, des services et des ressources spécialisés et où on propose des activités de réflexion, de formation, de perfectionnement et d'accueil pour des séjours de production.

##### 1.1.2. Autres lieux de production en arts visuels

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées à la production d'œuvres d'arts visuels à l'exclusion des centres d'artistes.

### 1.2. Lieux de production en métiers d'art

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui favorisent la production d'œuvres ou d'objets résultant de l'exercice des métiers d'art. On y fabrique des objets de métiers d'art conçus par des artisans ou encore, on y met à la disposition des artisans des équipements, des services et des ressources spécialisés.

### 1.3. Lieux de production en arts médiatiques

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui favorisent la production d'œuvres d'arts médiatiques dans un contexte indépendant. On y met à la disposition des artistes en arts médiatiques des équipements, des services et des ressources spécialisés permettant la production des œuvres. Ce groupe comprend notamment les centres d'artistes en production d'arts médiatiques.

### 1.4. Centres d'artistes en diffusion des arts visuels

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles généralement désignées comme « centres d'artistes » – organismes sans but lucratif, dirigés par un conseil d'administration comptant une majorité d'artistes – qui favorisent la recherche, la diffusion et l'animation dans le domaine des arts visuels. On y encourage également la création en arts visuels, l'accueil d'artistes en résidence et on y offre des activités à la communauté telles que des expositions, des conférences, des débats, des performances, des publications et de la documentation.

### 1.5. Lieux de formation spécialisée en arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'enseignement, privé ou public, menant à une formation dans le domaine des arts visuels, des métiers d'art ou des arts médiatiques.

### 1.6. Lieux dédiés aux arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques n.i.a.<sup>3</sup>

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 1 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine des arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques

## **2. Lieux dédiés aux arts de la scène**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine des arts de la scène. On y fait l'organisation, la production, la diffusion, la distribution ou la promotion de spectacles de théâtre, de théâtre lyrique, de musique, de danse, de chanson ou de variétés. On y fournit les compétences artistiques, créatrices ou techniques requises pour la préparation et la présentation des spectacles ainsi que pour la formation d'artistes de la scène.

### 2.1. Centres de production en arts de la scène

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement aux arts de la scène aux fins de préparation de spectacles. Sont particulièrement inclus les salles de

---

<sup>3</sup> n.i.a. : non inclus ailleurs.

répétition, les ateliers de décor, de costumes ou d'accessoires ainsi que les centres de recherche, de création et de développement en arts de la scène.

#### 2.2. Salles de spectacle

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement aux arts de la scène aux fins de présentation au public, à l'intérieur, de spectacles de théâtre, théâtre lyrique, musique, danse, chanson ou variétés.

#### 2.3. Sites extérieurs aménagés en arts de la scène

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles fixes dédiées spécifiquement aux arts de la scène aux fins de présentation au public, à l'extérieur, de spectacles de théâtre, théâtre lyrique, musique, danse, chanson ou variétés.

#### 2.4. Infrastructures de diffusion mobile en arts de la scène

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles mobiles dédiées spécifiquement aux arts de la scène aux fins de présentation à l'extérieur de spectacles au public en théâtre, théâtre lyrique, musique, danse, chanson ou variétés.

#### 2.5. Lieux de formation spécialisée en arts de la scène

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'enseignement, privé ou public, menant à une formation dans le domaine des arts de la scène en théâtre, théâtre lyrique, musique, danse, chanson ou variétés. Sont incluses ici, entre autres, les écoles supérieures, dont les conservatoires d'art dramatique et les conservatoires de musique.

#### 2.6. Lieux dédiés aux arts de la scène n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 2 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine des arts de la scène.

### **3. Lieux dédiés au patrimoine, aux institutions muséales et aux archives**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

#### 3.1. Lieux dédiés au patrimoine

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'étude, l'acquisition, la gestion, la conservation, la restauration, la protection, l'entretien des biens et des sites patrimoniaux, la transmission de la culture traditionnelle, la promotion et la mise en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d'animation du patrimoine national, régional ou local. Ce champ d'intervention correspond à ce que l'UNESCO appelle le patrimoine culturel matériel et immatériel.

##### 3.1.1. Bâtiments classés, cités ou reconnus

Ce groupe comprend les bâtiments classés, cités ou reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) et qui sont ouverts au public.

### 3.1.2. Sites archéologiques

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement au témoignage de l'occupation humaine préhistorique ou historique, aménagées et mises en valeur (ouvertes au public et où on trouve une interprétation du site). Les sites archéologiques recèlent des structures et vestiges abandonnés en surface ou sous le sol ou qui sont subaquatiques, et contiennent des artefacts et matières organiques qui y sont associés. Après la fouille, les collections d'artefacts sont conservées dans des laboratoires-réserves accessibles aux chercheurs, ou des musées et autres lieux d'interprétation ouverts au public.

### 3.1.3. Sites du patrimoine naturel

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la conservation de l'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'homme.

## 3.2. Institutions muséales

Ce groupe comprend les musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation qui, outre les fonctions d'acquisition, de conservation, de recherche et de gestion de collections assumées par certains, ont en commun d'être des lieux d'éducation et de diffusion consacrés à l'art, à l'histoire et aux sciences.

### 3.2.1. Musées

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la recherche, l'acquisition, la conservation et la gestion de collection, la mise en valeur, l'éducation et la diffusion par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications.

### 3.2.2. Musées d'art

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la recherche, l'acquisition, la conservation et la gestion de collections d'œuvres d'art, la mise en valeur, l'éducation et la diffusion par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Les collections des musées d'art contiennent des œuvres relevant des beaux-arts, que ce soit de l'art ancien, moderne ou contemporain, telles que dessins, estampes, peintures, photographies, sculptures, films, pièces architecturales, etc., ainsi que des œuvres d'arts médiatiques et des pièces d'arts décoratifs telles que bijoux, menuiserie d'art, céramiques, costumes, design, émaux, graphisme, ivoire, jeux/jouets, métaux, mobilier, mosaïques, orfèvrerie, verre, vitrail, etc.

### 3.2.3. Musées d'histoire, d'ethnologie, d'archéologie

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la recherche, l'acquisition, la conservation et la gestion de collections qui témoignent de l'histoire de l'humanité sur un territoire donné, tout en exerçant les fonctions de mise en valeur, d'éducation et de diffusion par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Ces collections témoignent d'un angle particulier d'étude de l'humanité qui peut être historique, ethnologique, archéologique ou anthropologique. Les musées d'histoire et d'ethnologie sont souvent spécialisés dans la présentation d'objets patrimoniaux ayant un caractère religieux, ethnique, militaire, économique ou relevant de la culture populaire. Les musées d'archéologie se distinguent par le fait que leurs collections

proviennent en partie ou en totalité de fouilles. Ce groupe englobe donc les musées dont les collections sont constituées d'objets historiques ou de vestiges archéologiques, les musées militaires, les musées de la mer ou de la marine, les musées d'histoire régionale, les musées d'histoire religieuse ou institutionnelle, les musées commémoratifs, les musées de personnalités historiques, les écomusées, les musées d'arts et traditions populaires, les musées amérindiens, inuits ou d'autres cultures et les musées d'archéologie préhistorique ou historique.

#### 3.2.4. Musées de sciences naturelles et environnementales

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la recherche, l'acquisition, la conservation et la gestion de collections qui se rapportent à une ou à plusieurs disciplines de sciences naturelles telles que la biologie, la géologie, la botanique, la zoologie, la paléontologie et l'écologie, tout en exerçant les fonctions de mise en valeur, d'éducation et de diffusion par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Les collections des musées de sciences naturelles et environnementales peuvent contenir des spécimens non vivants, ce qui se rapporte notamment à la géologie et à la paléontologie, et des spécimens vivants, ce qui caractérise les jardins zoologiques, les aquariums, les vivariums, les jardins botaniques, les arboretums et les serres.

#### 3.2.5. Musées de science et technologie

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la recherche, l'acquisition, la conservation et la gestion de collections qui se rapportent à une ou plusieurs sciences exactes ou techniques, tout en exerçant les fonctions de mise en valeur, d'éducation et de diffusion par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Ce groupe englobe donc les musées dont les collections portent sur l'astronomie, sur la physique, sur la chimie ou sur d'autres sciences techniques, sur les sciences médicales, sur l'ingénierie, sur les technologies de la construction, des transports, des communications et de l'énergie, etc. Sont également inclus dans ce sous-groupe les planétariums et les centres scientifiques.

#### 3.2.6. Lieux d'interprétation (incluant les sites patrimoniaux)

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle et fait la diffusion et la mise en valeur d'une thématique particulière liée à l'histoire, aux sciences, aux techniques et aux modes de vie, par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Certaines acquièrent, conservent et gèrent une collection restreinte liée à la thématique choisie. Sont inclus les écomusées® à but non lucratif.

#### 3.2.7. Lieux d'interprétation en histoire, ethnologie, archéologie

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle et fait la diffusion et la mise en valeur d'une thématique particulière liée à l'histoire (incluant l'histoire de l'art et l'histoire de l'architecture), à l'ethnologie ou à l'archéologie, par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. S'il est rattaché à un site patrimonial, le lieu d'interprétation a aussi comme mission de promouvoir la valeur du site et la nécessité de le protéger. Les thématiques retenues dans les lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie sont généralement rattachées à des témoins matériels ou immatériels de la vie d'une

communauté. Les lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie comprennent les centres d'interprétation, les sites patrimoniaux, les sites et monuments historiques, les lieux archéologiques, et leur contenu, conservés le plus intégralement possible afin de témoigner de façon tangible d'un fait historique, d'un personnage, d'un mode de vie ou d'une activité qui leur est associé. Peuvent aussi se trouver dans ce groupe, les églises ayant des activités d'interprétation. Ce groupe englobe également les économusées® de biens patrimoniaux à but non lucratif, lieux où les artisans montrent leur savoir-faire, produisent des biens à caractère patrimonial selon des techniques traditionnelles et vendent leur production, assurant ainsi le financement complet de leurs activités.

#### 3.2.8. Lieux d'interprétation en sciences naturelles et environnementales

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle et fait la diffusion et la mise en valeur d'une thématique particulière liée aux sciences naturelles et environnementales, par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Les thématiques des lieux d'interprétation en sciences naturelles et environnementales se rapportent à une ou à plusieurs disciplines telles que la biologie, la géologie, la botanique, la zoologie, la paléontologie et l'écologie. Ce groupe englobe notamment les centres d'interprétation de la nature dédiés à la connaissance de la faune ou de la flore d'un territoire donné.

#### 3.2.9. Lieux d'interprétation en science et technologie

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle et fait la diffusion et la mise en valeur d'une thématique particulière liée à une ou plusieurs sciences exactes ou techniques, par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Les thématiques des lieux d'interprétation en sciences et technologie concernent une ou plusieurs disciplines telles que l'astronomie, la physique, la chimie ou d'autres sciences techniques, les sciences médicales, l'ingénierie, les technologies de la construction, des transports, des communications et de l'énergie, etc. Ce groupe englobe notamment les observatoires et les lieux d'interprétation du patrimoine industriel.

#### 3.2.10. Centres d'exposition

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle, tout en exerçant des fonctions de diffusion et de mise en valeur par la présentation d'expositions temporaires et l'organisation d'activités éducatives et culturelles portant principalement sur l'art. Généralement, les centres d'exposition ne possèdent pas de collections permanentes. Certains ont également comme mandat de présenter des expositions en histoire et en sciences.

#### 3.3. Centres d'archives

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à acquérir, traiter, conserver et diffuser des documents inactifs de valeur permanente (archives historiques) et à gérer des documents actifs et semi-actifs. Les archives gérées ou conservées par ces centres sont constituées de documents textuels, de photographies, de cartes et plans, d'enregistrements sonores, de films et de vidéos, et de documents technologiques, produits ou reçus par une entreprise, un organisme ou un particulier pour ses besoins ou l'exercice de ses activités. Dans les centres d'archives assumant le



mandat de gérer les documents inactifs de valeur permanente, les documents sont aussi regroupés en fonds et collections d'archives. Le fonds d'archives est un ensemble de documents de toute nature réunis automatiquement et organiquement par tout corps administratif ou par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions

Par opposition, la collection d'archives est un regroupement artificiel de documents de toutes provenances en fonction d'une caractéristique commune, telle que le mode d'acquisition, le thème, la langue, le support, le type de documents, etc. Sont inclus les services d'archives des organismes réputés publics qui ne gèrent que des documents actifs et semi-actifs.

3.4. Lieux dédiés au patrimoine, aux institutions muséales et aux archives n.i.a.  
Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 3 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

#### **4. Bibliothèques**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine des bibliothèques. Plus particulièrement, les bibliothèques ont pour fonctions d'acquérir, de traiter et de diffuser des documents. Ces documents peuvent être imprimés ou se présenter sur des supports autres que le papier. L'utilisation de ces supports est facilitée par un personnel qui oriente les usagers en fonction de leurs besoins d'information, de recherche, d'enseignement ou de loisir.

4.1. Bibliothèque nationale  
Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à des fonctions de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire d'une nation publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel.

4.2. Bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires  
Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à desservir les élèves et les enseignants d'une école privée ou publique d'enseignement primaire ou secondaire, les étudiants et les enseignants d'un établissement, privé ou public, d'enseignement postsecondaire ne décernant pas de diplôme universitaire, notamment les collèges, les cégeps et les centres de formation professionnelle ou les étudiants et les enseignants d'une université ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire décernant des diplômes universitaires. Ces établissements peuvent être ouverts au grand public.

4.3. Bibliothèques publiques  
Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui offrent des services de bibliothèques à une communauté ou à une région. Plus précisément, les bibliothèques publiques autonomes (BPA) desservent généralement les municipalités de plus de 5000 habitants. Les bibliothèques publiques affiliées à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) desservent généralement les municipalités de moins de 5000 habitants. Les bibliothèques publiques spécialisées desservent les clientèles particulières, tels les handicapés visuels, nécessitant des services spécialisés.

#### 4.4. Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées à l'implantation, au maintien et au développement d'un service de bibliothèque publique dans les municipalités de moins de 5000 habitants situées sur un territoire précis. Les CRSBP offrent un soutien matériel, technique et professionnel aux bibliothèques affiliées qui peuvent ainsi bénéficier de ressources documentaires, de formation et d'une infrastructure technologique. Les CRSBP peuvent également signer des ententes de service avec des bibliothèques publiques autonomes et d'autres types de clients.

#### 4.5. Centres de documentation et bibliothèques spécialisées

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à desservir des clientèles particulières, tels les handicapés visuels, ou encore à offrir des services documentaires dans un secteur particulier des connaissances, tels les centres de documentation des musées ou des ministères et autres organismes.

#### 4.6. Lieux dédiés aux bibliothèques n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 4 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine des bibliothèques.

### **5. Infrastructures du livre**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine du livre.

#### 5.1. Librairies

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la vente de livres neufs au public. Sont incluses, entre autres, les librairies agréées, les librairies à succursales, les librairies spécialisées et les librairies universitaires et collégiales. L'aménagement de la librairie, agréée ou non, est propre à conserver et à mettre en valeur un fonds diversifié, à accueillir la clientèle, et son fonctionnement est tributaire de logiciels et d'outils bibliographiques spécialisés. La librairie est un pôle culturel dont l'implantation partout sur le territoire québécois est prévue et favorisée par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

#### 5.2. Lieux dédiés au livre n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 5 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine du livre.

### **6. Infrastructures de l'enregistrement sonore**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine de l'enregistrement sonore. Sont compris ici les disques de musique ou autres types d'enregistrements sonores ou encore la prestation de services d'enregistrement sonore ou de services connexes.

#### 6.1. Studios d'enregistrement sonore

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la fourniture d'installations et l'expertise technique nécessaires à l'enregistrement d'interprétations musicales. Sont aussi inclus les services audio de production ou de postproduction pour la création de bandes maîtresses de même que les services audio pour les productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo.

#### 6.2. Lieux de formation spécialisée dans le domaine de l'enregistrement sonore

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'enseignement, privé ou public, menant à une formation dans le domaine de l'enregistrement sonore.

#### 6.3. Lieux dédiés à l'enregistrement sonore n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 6 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine de l'enregistrement sonore.

### **7. Infrastructures du cinéma et de l'audiovisuel**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Le cinéma et l'audiovisuel incluent les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, que ce soit sur pellicule, bande magnétique ou tout autre support. Une œuvre cinématographique ou audiovisuelle consiste en une séquence d'images dont la représentation ou la diffusion donne l'illusion du mouvement.

#### 7.1. Studios de production de films et d'émissions de télévision

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles ou installations dédiées spécifiquement à la production d'œuvres cinématographiques et télévisuelles.

#### 7.2. Studios de postproduction

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la fourniture d'espaces, d'équipements et de services nécessaires à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles pour le cinéma, la télévision ou la publicité. Sont aussi inclus les services de postproduction et les services aux industries du film et de la vidéo, y compris les services spécialisés de postproduction de films ou de vidéos tels que le montage, la conversion film/bande, la postsynchronisation, le sous-titrage, la création de génériques, le sous-titrage codé, la production de graphiques, d'animations d'images de même que le développement et le traitement de films cinématographiques.

#### 7.3. Studios de doublage

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la prestation de services de doublage de films ou d'émissions de télévision. Le doublage consiste à substituer des dialogues dans une langue par des dialogues dans une autre langue.

#### 7.4. Cinémas

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la projection d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles dans des salles de cinéma.

### 7.5. Ciné-parcs

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la projection d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles en plein air.

### 7.6. Lieux de formation spécialisée dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'enseignement, privé ou public, menant à une formation dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

### 7.7. Lieux dédiés au cinéma et à l'audiovisuel n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 7 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

## **8. Infrastructures de la radio et de la télévision**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans le domaine de la radio et de la télévision. Une émission de radio ou de télévision consiste en une séquence de sons ou d'images dans un but d'information ou de divertissement du public et qui est diffusée au moyen d'ondes électromagnétiques.

### 8.1. Stations et installations de radio

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'exploitation de studios et d'installations servant à la production et à la transmission d'émissions de radio destinées aux stations affiliées ou au public. Les stations de radio comprennent des stations de diffusion MA, MF et numérique, les radios communautaires et étudiantes, les stations autochtones et à caractère ethnique, les stations de radio à faible puissance, les services payants sonores (comme les services de musique continue et les services sonores vendus aux centres commerciaux).

### 8.2. Stations de télévision

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la production et à la transmission, par ondes radioélectriques, d'une diversité d'émissions de télévision destinées aux stations affiliées ou au public. Sont incluses les stations généralistes, les télévisions éducatives et les stations de télévision à faible puissance. Sont également incluses les stations réémettrices.

### 8.3. Lieux de formation spécialisée dans le domaine de la radio et de la télévision

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à l'enseignement, privé ou public, menant à une formation dans le domaine de la radio et de la télévision.

### 8.4. Lieux dédiés à la radio et la télévision n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 8 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans le domaine de la radio et de la télévision.

## **9. Infrastructures multidomaines**

Ce domaine comprend les infrastructures culturelles dédiées et destinées en permanence à l'activité culturelle de création, de production, de diffusion/distribution, de formation ou de conservation dans plus d'un domaine culturel.

### 9.1. Lieux de production culturelle multidomaines

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la production culturelle dans plus d'un domaine culturel.

### 9.2. Maisons de la culture et autres lieux de diffusion culturelle multidomaines

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles dédiées spécifiquement à la diffusion dans la population de différents types d'activités culturelles réunis à l'intérieur d'une même programmation tels des spectacles, expositions et projections. Par exemple, on trouvera dans ce groupe certaines « maisons de la culture » et des centres culturels municipaux.

### 9.3. Lieux de formation spécialisée dans le domaine culturel n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe ou domaine et qui sont dédiées à la formation dans le domaine culturel.

### 9.4. Infrastructures multidomaines n.i.a.

Ce groupe comprend les infrastructures culturelles qui ne figurent dans aucun autre groupe du domaine 9 et qui sont dédiées à la création, la production, la diffusion/distribution, la formation ou la conservation dans plus d'un domaine culturel.

## **Liste résumée des groupes d'infrastructures culturelles**

1. Lieux dédiés aux arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques
  - 1.1. Lieux de production en arts visuels
    - 1.1.1. Centres d'artistes en arts visuels
    - 1.1.2. Autres lieux de production en arts visuels
  - 1.2. Lieux de production en métiers d'art
  - 1.3. Lieux de production en arts médiatiques
  - 1.4. Centres d'artistes en diffusion des arts visuels
  - 1.5. Lieux de formation spécialisée en arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques
  - 1.6. Lieux dédiés aux arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques n.i.a.<sup>4</sup>
2. Lieux dédiés aux arts de la scène
  - 2.1. Centres de production en arts de la scène
  - 2.2. Salles de spectacle
  - 2.3. Sites extérieurs aménagés en arts de la scène
  - 2.4. Infrastructures de diffusion mobile en arts de la scène
  - 2.5. Lieux de formation spécialisée en arts de la scène
  - 2.6. Lieux dédiés aux arts de la scène n.i.a.
3. Lieux dédiés au patrimoine, aux institutions muséales et aux archives
  - 3.1. Lieux dédiés au patrimoine

---

<sup>4</sup> n.i.a. : non inclus ailleurs.

- 3.1.1. Bâtiments classés, cités ou reconnus
    - 3.1.2. Sites archéologiques
    - 3.1.3. Sites du patrimoine naturel
  - 3.2. Institutions muséales
    - 3.2.1. Musées
    - 3.2.2. Musées d'art
    - 3.2.3. Musées d'histoire, d'ethnologie, d'archéologie
    - 3.2.4. Musées de sciences naturelles et environnementales
    - 3.2.5. Musées de science et technologie
    - 3.2.6. Lieux d'interprétation (incluant les sites patrimoniaux)
    - 3.2.7. Lieux d'interprétation en histoire, ethnologie, archéologie
    - 3.2.8. Lieux d'interprétation en sciences naturelles et environnementales
    - 3.2.9. Lieux d'interprétation en science et technologie
    - 3.2.10. Centres d'exposition
  - 3.3. Centres d'archives
  - 3.4. Lieux dédiés au patrimoine, aux institutions muséales et aux archives n.i.a.
- 4. Bibliothèques
    - 4.1. Bibliothèque nationale
    - 4.2. Bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires
    - 4.3. Bibliothèques publiques
    - 4.4. Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
    - 4.5. Centres de documentation et bibliothèques spécialisées
    - 4.6. Lieux dédiés aux bibliothèques n.i.a.
- 5. Infrastructures du livre
    - 5.1. Librairies
    - 5.2. Lieux dédiés au livre n.i.a.
- 6. Infrastructures de l'enregistrement sonore
    - 6.1. Studios d'enregistrement sonore
    - 6.2. Lieux de formation spécialisée dans le domaine de l'enregistrement sonore
    - 6.3. Lieux dédiés à l'enregistrement sonore n.i.a.
- 7. Infrastructures du cinéma et de l'audiovisuel
    - 7.1. Studios de production de films et d'émissions de télévision
    - 7.2. Studios de postproduction
    - 7.3. Studios de doublage
    - 7.4. Cinémas
    - 7.5. Ciné-parcs
    - 7.6. Lieux de formation spécialisée dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel
    - 7.7. Lieux dédiés au cinéma et à l'audiovisuel n.i.a.
- 8. Infrastructures de la radio et de la télévision
    - 8.1. Stations et installations de radio
    - 8.2. Stations de télévision
    - 8.3. Lieux de formation spécialisée dans le domaine de la radio et de la télévision
    - 8.4. Lieux dédiés à la radio et la télévision n.i.a.

## 9. Infrastructures multidomaines

9.1. Lieux de production culturelle multidomaines

9.2. Maisons de la culture et autres lieux de diffusion culturelle multidomaines

9.3. Lieux de formation spécialisée dans le domaine culturel n.i.a.

9.4. Infrastructures multidomaines n.i.a.

### **Les normes attachées aux infrastructures**

Les bibliothèques publiques apparaissent comme des infrastructures culturelles particulières dans la mesure où elles font l'objet de normes et de critères d'accessibilité précis, et ce, dans la majorité des pays occidentaux (ex. : mètres par habitant, accessibilité pédestre à une distance déterminée de la résidence); au Québec, des normes sont d'ailleurs en voie d'élaboration dans ce domaine. Les musées ont certaines normes liées à la conservation des œuvres et artefacts. Toutefois, pour les autres infrastructures, il ne semble pas exister de norme définissant un niveau minimal de dotation par personne, par kilomètre carré ou autre. Notons toutefois que la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène vient d'adopter un plan d'action, chapeauté par RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis), dans lequel il est prévu de « recenser la documentation sur les normes existantes relatives à la construction et la rénovation de salles de spectacle, outre les normes de la Régie du bâtiment<sup>5</sup>. » Un tel inventaire pourrait éventuellement servir de source d'information sur le sujet.

Historiquement, on constate que la répartition géographique des infrastructures culturelles a suivi des logiques :

- de marché (ex. : plus une ville compte d'habitants, plus elle peut regrouper une quantité et une diversité d'équipements culturels);
- de groupes d'intérêt (ex. : les besoins particuliers de certains groupes de population [les populations plus éduquées fréquentent plus d'infrastructures et peuvent exiger plus de variétés dans la dotation des infrastructures, les sites touristiques peuvent avoir été dotés d'infrastructures particulières pour accroître leur attractivité]),
- ou des logiques historiques (ex. : les hauts lieux historiques ou politiques peuvent donner lieu à une plus grande concentration d'infrastructures, telles que des musées).

Ces logiques ne peuvent toutefois pas se traduire en « normes ». Il apparaît en effet qu'on peut difficilement établir *a priori* des normes de dotation qui correspondent à un modèle de distribution spatiale, de densité de population ou même de la demande. Les changements sociodémographiques aussi bien que les transformations dans les modèles de consommation rendraient ces normes très rapidement périmées, et donc caduques à long terme.

À titre comparatif, on constate également que les normes de dotation en équipements sportifs, normes qui avaient été établies dès le début du XX<sup>e</sup> siècle à partir de critères tels que la dispersion spatiale ou la distribution par personne, sont maintenant abandonnées. Les nouveaux principes de dotation d'équipements sportifs considèrent maintenant dans leur équation des données beaucoup plus complexes qui tiennent

---

<sup>5</sup> Source RIDEAU.

compte de la demande, des changements démographiques, de l'engagement de la communauté et des programmes de développement (Cities Institute (2007) Cultural Planning Toolkit Report on Resources: Guidance, Toolkits and Data, [http://www.citiesinstitute.org/library/v58000\\_3.pdf](http://www.citiesinstitute.org/library/v58000_3.pdf)).

## Références

- Andrew, C. et J. Morrison (2002). « Infrastructure », dans Edmund P. Fowler & David Siegel (Eds.), *Urban policy issues: Canadian perspectives*, Don Mills, ON, Oxford University Press, p. 237-252.
- ArtExpert.ca, MC Conseil et ZBA (2009). *Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès Culture*, Montréal, Ville de Montréal.
- Baeker, G. (2002). *Beyond garrets and silos: Concepts, trends and developments in cultural planning*, The Municipal Cultural Planning Project (MCP), Toronto, Euclid, Canada. <http://creativecommons.ca/making-the-case/MCPP-concepts-trends-developments.pdf>.
- Baldwin, J. R. et J. Dixon (2008, mars). *Le capital infrastructurel : sa nature, sa répartition et son importance*. Ottawa, Statistique Canada, Catalogue n° 15-206-X, n° 016.
- Bernier, S. (2008). *Devis d'enquête sur les infrastructures culturelles*. Rapport de recherche réalisé pour le compte de la Ville de Lévis. Non publié.
- Brugg Bawden, A. (2002). « Access and the cultural infrastructure », Issue Paper, Art, Culture and the National Agenda, Washington, DC, Center for Arts and Culture.
- Calgary Arts Development (2007). *The current state of cultural spaces for the arts in Calgary*. [http://www.calgaryartsdevelopment.com/files/CADA\\_Cultural\\_Spaces\\_07.pdf](http://www.calgaryartsdevelopment.com/files/CADA_Cultural_Spaces_07.pdf).
- Cannadi, J. & B. Dollery (2005). « An evaluation of private sector provision of public infrastructure in Australian local government », *Australian Journal of Public Administration*, Vol. 64, n° 3, p. 112-118.
- Casey G. V. P. (2003, novembre). *Infrastructure municipale au Canada : Questions de terminologie et de méthode*, Ottawa, Infrastructure Canada.
- Centre of Expertise on Culture and Communities (mars 2008), *L'État des infrastructures culturelles*, préparé pour la table ronde régionale du Québec, 33 p.
- Centre of Expertise on Culture and Communities (2006, October 18). *Presentations from Making space for culture: Planning cultural infrastructure*, Vancouver: Centre of Expertise on Culture and Communities. <http://www.cultureandcommunities.ca/events/making-space-for-culture.html>.
- Creative City Network of Canada (2009). « What is Cultural Infrastructure? » In Special Edition 5, consulté de <http://creativecommons.ca/se-newsletters/special-edition-5/index-e.html>.
- Daigle, A., E. Gauthier, et B. Petitpas (2008). *Regional roundtable background paper (Québec) - The state of cultural infrastructure: Policy and issues dialogue*, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University. French: <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/RRT-Quebec-bckgrd.pdf>. English: <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/RRT-Quebec-bckgrd-e.pdf>.
- Dalphond, C. E. (2006). *Bilan des portraits statistiques régionaux*, Québec, Gouvernement du Québec, MCCCCF.
- Dang, S. R. (2006, October). *Initial list of funding sources for local cultural infrastructure in Canada*, Vancouver: Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University. <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/Fed%26ProvTerr-supports-cult-infra-oct31-2006.pdf>.
- Dang, S. R. et N. Duxbury (2007, June). *Planning for cultural infrastructure on a municipal or regional scale: Key frameworks and issues from the literature*, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities.



- <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/WP5-Planning-Cultural-Infrastructure.pdf>.
- Dang, S.R. et S. Lanteigne (2007, June). Developing and sustaining cultural infrastructure: A brief survey on municipal mechanisms of support, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities. <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/Lanteigne%26Dang2007.pdf>.
- Dillon Consulting (2007). Literature review of methodology to evaluate the state of infrastructure, Prepared for the Department of Transport, Infrastructure and Communities (Infrastructure Canada).
- Direction de la Capitale-Nationale et Direction des relations publiques du MCCCCF (2009). Plan d'action 2009-2014 de Québec Horizon Culture.
- Duxbury, N. (Ed.). (2008). Under construction: The state of cultural infrastructure in Canada, Vancouver: Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University.
- ERA Architects Inc., Urban Intelligence Inc. Et Cuesta Systems Inc. (2010). A Map of Toronto's Cultural Facilities: A Cultural Facilities Analysis, Toronto: Division of Economic Development, Culture and Tourism.
- Gattinger, M. (2008). « Multilevel governance and cultural infrastructure: A review of Canadian and international experiences », Annexe B dans N. Duxbury (Ed.), Under construction: The state of cultural infrastructure in Canada, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University.
- Girard, M. et M. Mortimer (2005). The regulatory and standards landscape of Canada's public infrastructure, (Prepared by the Canadian Standards Association for Infrastructure Canada), Ottawa, Infrastructure Canada.
- Greffe, X. (2002). Le développement local, Datar, Éditions de l'Aube.
- Infrastructure Canada (2004, septembre). L'évaluation des besoins en infrastructure du Canada : Une analyse d'études clés, Infrastructure Canada.
- Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications, Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004, [http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat\\_obs/class\\_act\\_cult2004.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.htm), consulté le 8 juillet 2010.
- Jeannotte, M. S. (2007). Regional roundtable background paper (Ontario) – The state of cultural infrastructure: Policy and issues dialogue. Vancouver: Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University. <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/RRT-Ontario-bckgrd.pdf>.
- Jeannotte, M. S. (2008). « Shared spaces: Social and economic returns on investment in cultural infrastructure » Annexe E dans N. Duxbury (Ed.), Under construction: The state of cultural infrastructure in Canada, Vancouver: Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University.
- Johnson, K., E. Schultz et S. Stewart (2008). « The state of cultural infrastructure inventories in Canada », Annexe F dans N. Duxbury (Ed.), Under construction: The state of cultural infrastructure in Canada, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University.
- Kemp, R. L. (Autumn, 2008). « Infrastructure of America's cities », Contemporary Review, Vol. 290, n° 1690, p. 331-336.
- Lindsay Sinclair & Company (2005). Municipal development of cultural spaces illuminating the contributions of municipal governments to the development of cultural spaces: A review of established and emerging public galleries, studio theatres, and multi-use cultural spaces in communities across Canada, Whitehorse, YK: Artspace North Society. <http://www.yukonartscentre.org/Files/Sinclair%20Report%20on%20Cultural%20Spaces.pdf>.

- Lucchini, F. (1998). « Les équipements culturels des villes françaises », dans Pumain D. et Matter M.-F. (éds.), *Données urbaines*, Paris, Éditions Économica, p. 113-126.
- Lucchini, F. (2002). *La culture au service des villes*, Paris, Anthropos.
- Lucchini, Françoise (2003). « Les équipements culturels au service de la population des villes ». Actes du Colloque international de Paris sur l'approche culturelle en géographie, Groupe d'études de l'union géographique internationale. <http://cybergeog.revues.org/index4988.html#tocto2n1>.
- Ministère de la Culture et des Communications, Équipements culturels, 2002-2003, 24 p.
- Ministère de la Culture et des Communications (2002). Équipements culturels : programme d'aide 2002-2003, Québec, Ministère de la Culture et des Communications.
- Ministère de la Culture et des Communications (2004). Programme de soutien aux équipements culturels 2004-2005, 6 p.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2007). Présentation PowerPoint du plan québécois des infrastructures : Des fondations pour réussir, Québec, MCCCCF.
- Mirza, S. (2007, November). Danger ahead: The coming collapse of Canada's municipal infrastructure, Ottawa, Federation of Canadian Municipalities.
- Ouellet, J. (1992, février). Statistiques relatives à l'offre d'équipements culturels au Québec en 1991, Québec, Direction de la recherche et de la statistique, ministère des Affaires culturelles.
- Réseau Ontario (2005). Étude portant sur l'état des infrastructures de diffusion en Ontario français, Ottawa, Réseau Ontario. [http://reseauontario.ca/documents/etat\\_infrastructures\\_diffusion.pdf](http://reseauontario.ca/documents/etat_infrastructures_diffusion.pdf).
- Ricard, B. et R. Garon (2004, automne). « Les équipements culturels et la pratique culturelle dans la ville québécoise », dans *Loisir et Société*, vol. 27, n° 2, p. 327-254.
- Roche Ltée, Groupe-conseil (1996). Définition, financement et gestion des équipements régionaux, critères de régionalisme : rapport final, Québec, Le groupe.
- Roy, F. (2008). From Roads to Rinks: Government Spending on Infrastructure in Canada, 1961 to 2005 – Analytical Paper, Statistique Canada, Catalogue n°: 11-624-MIE-019 <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-624-m/11-624-m2008019-eng.pdf>.
- Slack, N. E. (1996). Financing infrastructure: Evaluation of existing research and information gaps. A report for the Canada Mortgage and Housing Corporation, Ottawa: CMHC.
- Snedcof, H. (1984). *Cultural facilities in mixed use development*, Washington, DC, Urban Land Institute.
- Swimmer, D. (2001). « The Current State of Canadian Infrastructure », dans A. R. Vining et J. Richards (eds.), *Building the Future: Issues in Public Infrastructure in Canada*, Toronto: C.D. Howe Institute, p. 18-35.
- Ville de Montréal (2005, septembre). *Montréal métropole culturelle : Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, 2005-2015*, Montréal, City of Montréal, 2005, 84 p.
- Ville de Montréal, février 2007. *Le programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal*, 7 p.
- Ville de Montréal, Entente sur le développement culturel de Montréal : Projets et programmes 2008-2011, Ville de Montréal, 2008, 39 p.
- Waltman D., W. (2008). « The state of data on Canada's cultural infrastructure », Annexe A dans N. Duxbury (Ed.), *Under construction: The state of cultural infrastructure in Canada*, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities, Simon Fraser University.

Warfield, K., Schultz, E., & K. Johnson (2007, June). Framing infrastructure in a cultural context: A national and international policy scan, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities.

<http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/WP3-Framing-Infrastructure.pdf>.

Warfield, K. (2007, March). Lifecycle Planning for Cultural Infrastructure: An Overview of Municipal Approches and Advices. Working paper n° 4, Vancouver, Centre of Expertise on Culture and Communities. <http://www.cultureandcommunities.ca/downloads/WP4-Lifecycle-Planning.pdf>.